

DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

DG 6622-06-2020 PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE – RENOUVELLEMENT DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19, le directeur général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, M. Normand Lessard, exercera les fonctions et les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration du centre de services scolaire jusqu'au 15 octobre 2020.

CONSIDÉRANT QUE la résolution CC-14-04-17 du 26 avril 2017 nomme madame Catherine Cloutier, protectrice de l'élève.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la protectrice de l'élève arrive à échéance le 30 juin 2020.

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Cloutier a démontré de l'intérêt à prolonger son mandat de protectrice de l'élève.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOPP)* prévoit la possibilité d'octroi d'un contrat de gré à gré si le montant est inférieur à 100 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) souhaite prolonger le mandat de la protectrice de l'élève pour une durée supplémentaire d'un an, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents du CSSBE a adopté à l'unanimité, le 10 juin 2020, une proposition à l'effet de prolonger le mandat de madame Catherine Cloutier à titre de protectrice de l'élève pour une durée supplémentaire d'un an, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Sous les recommandations des membres du comité de coordination tenu le 22 juin 2020, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

QUE le mandat de madame Catherine Cloutier à titre de protectrice de l'élève pour le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin soit prolongé pour une durée d'un an, aux mêmes conditions que prévoit le contrat actuel.



Le directeur général, monsieur Normand Lessard, est désigné par les membres du comité de coordination pour signer tout document relatif à cette prolongation de contrat.

Copie certifiée conforme
Ce 25^e jour du mois de juin deux mille vingt

Normand Lessard, directeur général

Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs